



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 24 JUIN 2026

CONVOCATION LE 17 JUIN 2026

DELIBERATION n°2026-06-24-23

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise, SERRUS Hélène, DELPINO Geoffrey SAMSON Michel Membres absents ayant donné procuration : DELCASSO François donne procuration à DELPINO Geoffrey WEBER Virginie donne procuration à VERDAGUER Céline
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : ALIBERT Stéphanie	

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 17 juin 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CCID – COMMISSION COMMUNALE DES
IMPÔTS DIRECTS**

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée de mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

La nomination des commissaires par le Directeur Départemental des Finances Publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le conseil municipal doit dresser une liste de 24 noms selon les conditions énoncées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois membres de la commission, il est procédé, dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-dessous :

ARMENGOU épouse JAMPY Nadine	16 Bis Avenue de Cerdagne
COLOMER épouse BATTESTI Jeanne	7 Avenue Lax
CARANCHINI Christian	1 impasse des Cerfs
BERNADOY Pierre	5 rue des Biches
MUNOZ Louis	5 Lotissement Les mélèzes
PIMENTEL épouse ORMIERES Catherine	9 avenue de Cerdagne
CASTILLE Gérard	6 avenue du Haut Conflent
ARNAUD Sylvie	4 rue de la Poste
ROUS Henri	2 rue du Jardo
BATLLO Antoine	Avenue de Cerdagne
FRANCOIS épouse FOLIARD Annick	7 Bis Lotissement Patau
BEUCHER épouse PARENT Karine	13 lotissement les Marmottes
SANTANACH Annie	Lotissement les Lupins
SERRUS Stéphane	14 Lotissement Bourre
CHAIGNE épouse LLERES Aurélie	5 route de Bolquère
ALMERGE épouse SERRUS Hélène	14 Lotissement Bourre
BONZOM épouse BENET Françoise	9 Avenue Lax
PIMENTEL épouse ALIBERT Stéphanie	21 avenue de cerdagne
GAUMOND Stéphane	Cami de la Vibra
ALIBERT Sylvain	21 avenue de cerdagne
DELCASSO François	7 route d'Andorre
PLANA Céline	3 route départementale 66
WEBER Virginie	5 lotissement Patau
BERGE Stéphane	14 rue des narcisses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

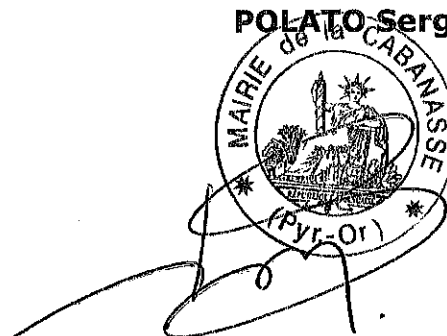
- **D'ADOPTER** les propositions de Monsieur le Maire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus

La secrétaire,
ALIBERT Stéphanie



Le Maire,
POLATO Serge



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité